par les chiffonnets de mes deux chèvres.

Je me levais aussitôt et je constatais que le feu s'était déclaré dans le salon de coiffure.

Je réveillais ma femme, et après avoir pris notre petit garçon âgé de 20 mois, nous réussîmes à nous sauver à demi-vêtus en passant par le jardin.

Immédiatement je criais au secours ! et je prévins nos voisins, M. Debaire, boucher et le cabaretier François.

Une chaîne fut organisée, mais le feu s'était rapidement propagé.

En un clin d'œil toute la maison était en feu, et nous n'avons rien pu sauver.

LES SECOURS

Cependant, M. Grolez, maire de Ronchin, était arrivé, et rapidement organisait les premiers secours. Les voisins se dévouèrent, mais l'intensité du feu ne faisait qu'augmenter.

La maison de M. Debaire commençait à flamber. On décida de faire

APPEL AUX POMPIERS DE LILLE

A 3 heures un quart du matin, la pompe à vapeur et le commandant Bolvin se trouvaient sur les lieux du sinistre.

La pompe fut installée dans la cour de la brasserie Jeanne d'Arc. Des torrents d'eau furent déversés sur le foyer.

Les maisons voisines furent ainsi protégées.

LES DÉGATS

sont très importants : outre la maison de M. Bernard, dont il ne reste que les murs, le feu a causé des dégâts sérieux à la maison de M. Debaire. Cette personne a réussi à sauver la plus grande partie de son mobilier, mais la viande qui se trouvait dans la boucherie a été fortement détériorée par l'eau.

La pompe à vapeur a quitté Ronchin vers six heures et demie du matin.

Étaient assurés l'immeuble et les meubles de M. Bernard, l'immeuble seul de M. Debaire.

DEUX ARRESTATIONS

La gendarmerie de Lille s'est rendue à Ronchin, lundi à la première heure. A la suite de son enquête, les époux Bernard ont été arrêtés.

Depuis moins d'un an, c'est le troisième incendie qui éclate chez eux.

Au cours de leur enquête minutieuse, les gendarmes Roussel et Lenne apprirent que contrairement aux déclarations premières des époux Bernard, l'incendie n'avait pas détruit tout ce qu'ils possédaient.

Les gendarmes découvrirent chez deux voisins, quatre paniers en osier contenant des vêtements, de la vaisselle fort bien enveloppée, et même coïncidence singulière, les fourchettes ayant servi au repas du dimanche soir.

Les explications des époux Bernard furent plutôt embrouillées, et contradictoires même sur certains points.

C'est ce qui décida les gendarmes à les arrêter. D'un autre côté, un voisin a déclaré que la femme Bernard avait dit à sa sœur : « Je voudrais que tout brûle, car je suis assurée. »

Les époux Bernard se prétendant innocents et victimes de cancans.

Mariés depuis 4 ans, ils habitaient rue de la Justice depuis 18 mois. Ils sont estimés dans leur quartier.

M. Bernard est âgé de 27 ans sa femme, Marie Delbecque, est née à Fresnes en 1887. En attendant qu'ils soient déférés au parquet, ils ont été mis au violon au poste central, à Lille.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, et nous avons dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

ROUBAIX

LES COURS UNIVERSITAIRES

Dans la 2e leçon sur la littérature grecque, M. Bayard a abordé l'étude du poète Eschyle, né à Eleusis, vers 425, soldat à Marathon et à Salamine. Eschyle vivait à la cour de Hiéron, roi de Syracuse, fut un poète patriote et religieux. Des 70 pièces qui composaient son œuvre, 7 nous sont restées. Les premières (Suppliantes, Perses, Prométhée) ont fort peu d'action, et l'intérêt principal est dans la gradation des sentiments des personnages.

Dans les « Suppliantes » ou « Danaïdes », le chœur garde quelque chose du rôle prépondérant qu'il avait à l'origine. Il se compose de 50 filles de Danaos qui fuyant l'Egypte et leurs cousins qui les veulent épouser, viennent demander l'hospitalité à Argos qui les accueille.

Les Perses (472) célèbrent la victoire remportée 25 ans auparavant à Salamine par les Grecs sur les Perses. Très habilement le poète a donné du sujet l'éloignement nécessaire en mettant la scène à Suze, ce qui lui permet en outre de mettre l'éloge d'Athènes dans la bouche même de ses ennemis.

« Prométhée » faisait partie d'une trilogie. La première des trois pièces ; « Prométhée porteur du feu », représentait sans doute le Titan dérobant le feu du Ciel et l'apportant aux hommes. La deuxième, « Prométhée enchaîné », le montrait cloué sur un rocher par ordre de Zeus, visité par les Océanides, par Io, menacé par Hermès, obstiné dans sa révolte et enfin foudroyé et plongé dans le Tartare. Dans la troisième tragédie, « Prométhée délivré », reparaissait à la lumière, mais enchaîné sur le Caucase, un aigle lui rongeait le cœur jusqu'au jour où Hercule le délivra.

POUR L'UNIFORME
des Anciens soldats musiciens français

L'excellente phalange l'« Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français » a fait ses preuves.

Cette société s'est acquis l'estime et la sympathie des Roubaisiens, tant par ses irréprochables exécutions que par le but mutualiste qu'elle poursuit.

Les auditions que, gracieusement, elle s'est offerte à donner pour les vieillards des Hospices, ont accentué encore ces sentiments de la population envers elle.

Tous ses membres, on le sait, ont été classés comme musiciens au régiment.

L'Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français vient d'obtenir du général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, l'autorisation de porter l'uniforme militaire.

Mais l'autorisation ne suffit pas. Il faut trouver les fonds nécessaires.

La société a décidé, pour les recueillir, d'ouvrir une souscription publique.

Son appel sera, nous n'en doutons pas, très favorablement accueilli par les Roubaisiens qui trouveront là l'occasion de manifester l'intérêt qu'ils portent à ces artistes et à ces mutualistes.

Les souscriptions peuvent être adressées au président, M. Albert Despretz, rue de Blanchemaille. Nous les recevrons également en nos bureaux, 84, Grande-Rue.

Si vous cherchez une adresse, entrez à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue, vous y trouverez Paris-adresses, Lille, Roubaix et le département du Nord.

Paroisse Saint-Joseph. — Chemin de croix lumineux. — Une cinquième séance de Chemin de croix lumineux sera donnée demain soir, mardi, à huit heures. On sait le succès des séances précédentes. Aussi il n'est pas douteux que demain la salle ne soit archi-comble. Mais cette fois les hommes seuls sont invités. L'entrée de la salle est absolument gratuite.

Après huit heures un quart, inutile de se présenter, la porte sera rigoureusement fermée.

Les « pinchonneux remercient. — A l'issue de leur assemblée générale, les pinchonneux ont adressé à M. Eugène Motte le texte de l'ordre du jour suivant qu'ils venaient d'adopter :

« Le Comité des pinchonneux et les amateurs d'oiseaux de Roubaix et les environs, réunis en assemblée générale, chez Praxille Calonne, rue Turgot, 14, « Au vieux Pinchonneux » le dimanche 26 janvier, prient M. Eugène Motte, maire et MM. Roussel et Leblanc, adjoints, d'accepter leurs sincères remerciements pour leur énergique intervention auprès de M. le Préfet du Nord et les félicitent chaleureusement de la réussite de leurs démarches, en espérant que ces cas ne se renouvelleront plus comme les années précédentes.

Pour le Comité : Signé François Allart, président; Alphonse Lage, vice-président; Auguste Debouver, secrétaire ».

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés y paraissent chez Marcelli, 8 et 10, rue du Sole, Roubaix.

A propos d'une tentative de meurtre contre un agent de police. — On se souvient de la terrible scène de violences qui se déroula, le 19 janvier, dans la cour de l'estaminet Steyart, rue du Pile, 95. L'agent de police, Emile Toutlemonde, assailli par deux apaches, Deknop et André Delfosse, eût été heureusement sauvé par l'intervention du cabaretier, qui prit en main les agresseurs en les menaçant de son revolver.

L'Association Amicale des Agents de police de Roubaix, dont M. Emile Toutlemonde, malheureusement encore très souffrant et alité, fait partie, vient d'adresser à M. J.-B. Steyart une lettre pour le remercier de sa conduite et lui promettre la protection de ses membres pour le cas où le cabaretier serait menacé par les amis de Delfosse et de Deknop. Cette lettre contient également des remerciements à Mme Steyart, qui facilita l'arrestation des deux bandits en informant immédiatement la police.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

du 27 janvier

Naissances. — Robert Desmedt, rue de Condé, maisons Lecomte, 5. — Michel Desmet, r. de la Redoute, 14. — Marcel Mistiaen, rue du Curtigny, cour Lecrettier, 1. — François Carré, rue de Blanchemaille. — Pierre Thibert, rue Vallon, 9. — Octavie Gosthals, rue de la Guinguette, cour Deffontaine, 3. — Léonie Deroubaix, rue des Fondeurs, cour Dupont, 3. — Anthime Destemberg, rue de l'Alma, 115. — Marcel Dubus, rue Olivier de Serre, maisons Vandamme, 19.

Mariages. — Alphonse Wagnon, menuisier, et Mathilde Lamm, s. prof. — Julien François, soldat au 145e, et Hélène Laga, piquireuse.

Décès. — Joseph Vangygagem, 67 ans, boulevard Gambetta, 4. — Jean Gahide, 69 ans, rue Decrème, 47. — Sophie Deschamps, 80 ans, rue Daubenton, 97. — Jeanne Hombié, 4 ans, rue Marceau, 36. — Blanche Verstraete, 14 ans, rue Watt, cour Six, 44. — Jean Quivy, 64 ans, rue de Barbieux.

PRINCESSE MAKOKO *Parfum nouveau* Victor VAISSIER

WATTRELOS. — Du 27 janvier. — Naissances. — Georges Devaux, rue Charles-Quint, 18. Rémy Lamyse, Nouveau-Monde. — Victorine Voet, rue de Thionville, 28. — Bayart Glorieux, rue de la Distillerie. — Paul Formenti, rue Vallon, 43.

Publications. — Octave Rosselle, domestique, et Zulma Legtey, soigneuse. — Charles Verriest, tailleur d'habits, et Flore Delgrange bobineuse.

Mariages. — Jules Larose, coursier, et Marie Glorieux, ménagère. — Alfred Berteel, tisserand, et Rosalie Morant, ourdisseuse. — Calant Charles, menuisier, et Marie Callenaere, doubleuse. — Henri Lecruste, tisserand, et Angèle Lecroart, soigneuse. — Louis Nys, tisserand, et Adèle Duvillers, tisserande. — Georges Rogé, chauffeur, et Laure Clarbaut, soigneuse.

Décès. — Adolphe Petit, 38 ans, rue Carnot, 283. — Théophile Bétry, 84 ans, place. — Léopold Verbaere, Nouveau-Monde.

CROIX

Maison dévalisée. — Dimanche matin, M. et Mme Delecaut et leurs enfants, demeurant à la briqueterie Coisne, à la Mekellerie, où le mari est chauffeur, se rendaient chez des parents à Leers.

A six heures du soir, le ménage rentrait. La porte de la rue était fermée normalement ; mais en pénétrant dans la cuisine, M. Delecaut constata que tous les meubles avaient été visités et leur contenu jeté pêle-mêle sur le sol. Dans les autres pièces de la maison, même bouleversement. 113 francs enfermés dans un coffret placé dans une garde-robe avaient disparu ainsi qu'un complet veston en drap noir.

La porte de la cour avait été fracturée à l'aide d'une pince enlevée à la briqueterie. Le ou les malfaiteurs avaient escaladé un mur de 1 m. 50 pour entrer dans la cour.

Lundi matin, des briquetiers ont appris au commissaire qu'un ouvrier, Rémy V..., avait disparu lundi matin en abandonnant ses vêtements. Dimanche, cet individu a fait des dépenses exagérées. C'est un expulsé belge ; il est probable qu'il ne tardera pas à être arrêté.

CROIX. — Naissances. — Edmond et Jules Boudry, rue de Thionville. — Ernest Veet, r. Jeanne-d'Arc, 22.

WASQUEHAL

Accident. — Aux énergies électriques. M. Décalonne Gilbert, de Roubaix, est tombé dans un escalier. Contusions à la cuisse gauche et pouce foulé. 12 jours de repos.

TOURCOING

LA QUERELLE
ENTRE
bouchers syndiqués et non-syndiqués

LES TRIBUNAUX VONT S'EN MÊLER

C'est le droit des bouchers de se syndiquer : voilà ces Messieurs mis à leur aise. Mais c'est un droit non moins respectable, pour d'autres bouchers, de ne pas se syndiquer.

Tel est le fond d'un débat qui passionne le public. Le syndicat apparaît en la circonstance comme une arme dirigée contre ce même public déjà si mécontent de payer cher la viande qu'il consomme. Les non-syndiqués, au contraire, personnifient, la libre concurrence qui maintient les cours à leur taux normal et ils sont, pour ce fait bien plus sympathiques à l'opinion.

Cependant la chicane entre syndiqués et non-syndiqués prend une autre tournure, moins pacifique. Les tribunaux vont être saisis de la dispute et, à la demande des non-syndiqués, priés d'appliquer l'article 419 du Code pénal sinon au syndicat, tout au moins à son factotum, M. Jules Bintein. Il semble même que les bouchers réfractaires n'attendaient que d'être en possession d'une preuve matérielle de « coalition » — car c'est la coalition et l'accaparement que punit d'une amende de 500 à 10.000 francs et d'un emprisonnement d'un mois au moins et d'un an au plus l'art. 419. — Cette preuve ils l'ont trouvée dans une carte de M. Jules Bintein et ils s'en servent pour intenter leurs poursuites.

On sait que les chevilleurs se réunissent à Lille où la vente est interdite aux syndiqués alléguant qu'ils perdraient leur clientèle s'ils le faisaient. Néanmoins, les chevilleurs ne désignant point les personnes qui leur avaient fait ces menaces, les non-syndiqués n'avaient aucun moyen de se faire délivrer la marchandise dont ils avaient besoin. La carte de M. Jules Bintein, remise à un boucher non-syndiqué qui avait pris l'engagement de payer une amende pour avoir donné des étrennes et promis son adhésion au syndicat, est autrement explicite. Elle est ainsi libellée :

« Jules Bintein, délégué régional de la Boucherie pour le placement des garçons ; Matériels de boucherie neufs et d'occasion et ensuite ces mots écrits à la main à l'adresse d'un chevilleur : « Veuillez remettre le porc à M. X..., boucher, rue de Z... ».

M. Bintein se désigne donc comme étant celui qui donnait des ordres aux chevilleurs de ne point délivrer de marchandises à certains bouchers. Les plaignants vont porter son cas devant les tribunaux qui apprécieront.

Pour nous nous n'avons fait que relater un fait important de la vie économique à notre époque.

En terminant, disons que les dix bouchers non-syndiqués se sont réunis lundi soir et qu'aux griefs que nous venons d'énumérer ils ajoutent celui d'avoir été condamnés à des amendes variant de 50 à 500 francs, amendes que M. Jules Bintein n'est présenté à domicile pour recevoir dans la journée de samedi. Les plaignants affirment que le factotum du syndicat disait y être autorisé par l'Administration municipale.

Quoi qu'il en soit, l'affaire aura du retentissement. Si, après que la dispute aura cessé la viande est moins chère, ce n'aura toujours pas été du bruit pour rien. Nous en concevons l'espoir.

La nouvelle Belle Jeanne-d'Arc du quartier de Notre-Dame de Lourdes. — Les catéchèses des Œuvres Sociales avaient invité leurs parents et leurs amis à assister à une messe solennelle pour deux des associées décédées, Marie Deblové et Clémence Delbrouck.

Ce fut l'occasion d'une grande cérémonie religieuse. M. l'abbé Gavelle recommanda les Conférences Populaires et la Caisse dotale des ouvrières et les chanteuses patronales interprétèrent avec succès quelques pieux morceaux de leur répertoire.

Les catéchèses invitent toutes les jeunes filles et les ouvrières à assister à la première conférence avec projections que le Curé de Notre-Dame de Lourdes donnera dimanche prochain, à cinq heures, dans la salle Jeanne-d'Arc, rue Montaigne, 18.

Challenge Ad. Dessouroit. — Réservé aux Patronages, 2e série). — Voici les résultats des matchs qui se sont disputés le 26 courant malgré le mauvais état des terrains :

— Jeunesse Sportive Notre-Dame-de-Lourdes (2) bat Standart Athlétic Tourquennois (1) par 4 buts à 1.

— Association Amicale de Saint-Louis (2) bat Cercle Athlétique Saint-Eloi (2) par 10 buts à 0.

— Foot-Ball Association du Sacré-Cœur (1) bat Association Amicale de Saint-Louis (3) (forfait).

Le drame de la rue de Bapaume. — Les victimes de Gustave Breyne, cet ouvrier maçon qui lardra deux femmes de coups de couteau, il y a quinze jours, sont hors de danger. Philomène Delbecque est sortie de l'hôpital lundi après-midi. Céline Bertrand sera rétablie d'ici un an.

Un cambriolage rue Condorcet. — Dans l'après-midi de dimanche, M. et Mme Joseph Duvillier et leur taste, Mlle Pauline Duvillier, qui habite avec eux, rue Condorcet, s'absentèrent pour ne rentrer que vers dix heures du soir. La porte fermée à double tour lors de leur départ s'ouvrit au premier tour de clef. Surprise plus grande, dans le couloir gisait un sucrier en argent dont ce n'était point la place.

M. Joseph Duvillier avertit le sous-brigadier Rich et l'agent Dhalluin. Avec eux il pénétra dans son domicile. Les meubles avaient été fracturés et fouillés. Un inventaire sommaire permit de constater la disparition des objets suivants : une chaîne de montre (homme) en or massif ; trois bagues en or avec monture perles fines ; une broche en or ; une paire de boucles d'oreilles simili-diamants ; un chapelet en argent ; deux bracelets en argent ; un revolver ; une pièce de 20 francs, appartenant à M. et Mme Joseph Duvillier.

Dans la chambre de Mlle Pauline Duvillier, douze couverts en argent et divers objets de maroquinerie avaient disparu.

Le sous-brigadier Rich a retrouvé un morceau d'acier provenant de l'outil dont les malfaiteurs se sont servis pour opérer.

M. Moulines, commissaire de police, a mené activement son enquête sur le cambriolage dont ont été victimes M. et Mme Joseph Duvillier, rue Condorcet. Le signalement des objets volés a été envoyé dans toutes les directions.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 27 janvier

Naissances. — Derveaux Francis, boulevard Gambetta, 29. — Rongreaux Henriette, rue Malsence, 117. — Hembert Robert, rue de Touquet, 132. — Billet Marie, rue Colbert. — Castelain Auguste, rue du Rhin, 62. — Desmarécaux Jeanne, rue du Halot, 47.

Décès. — Vanhoute Séraphin, 87 ans, rue de l'Epinette, 33. — Soenens Suzanne, 9 mois, rue de Fleurus. — Wael Louis, 61 ans, rue du Conditionnement, 49. — Verbaeghe Constant, 78 ans, rue de la Lauve. — Dujardin Jules, 52 ans, rue Nationale, 112. — Lion Jules, 57 ans, id. — Vancoppernolle Jeanne, 10 mois, id. — Vienne Adèle, 84 ans, rue des Ursulines, 66.

BOUSBECQUE

Funérailles. — Les funérailles de M. Désiré Lefranc, agent en douanes à la gare d'Halluin, membre des confréries du Rosaire et de la Bonne Mort, et de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse de Bousbecque, eurent lieu lundi matin, à 10 heures.

M. l'abbé Thellier, curé, accompagné de MM. les abbés Derève et Platel, vicaires, fit la levée du corps.

Le deuil était conduit par les fils du défunt ; les coins du poêle étaient tenus par MM. Joseph Lecomte, Louis Maes, Jean Vandebeulque et Adolphe Dedeurwarder, membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

Une foule nombreuse assista à l'office funèbre et manifesta sa sympathie pour cette famille si éprouvée.

Accident de travail. — Dimanche matin, quelques ouvriers de la papeterie, Emile Delebecque et Alphonse Taupe, charpentiers, et J.-B. Desruez, maçon, étaient occupés à garantir une courroie de la parcheminerie, lorsque tout à coup une corde qui soutenait un échafaudage sur lequel les ouvriers étaient montés, vint à se rompre, et les ouvriers tombèrent d'une hauteur de 2 mètres 50.

Alphonse Taupe et Jean-Baptiste Desruez se relevèrent avec quelques égratignures ; mais Emile Delebecque qui était tombé sur la bordure d'un châssis se blessa plus grièvement : il se plaignait de douleurs dans tout le corps.

On le transporta à son domicile, rue de Menin; le docteur Bertrand constata la fracture de deux côtes et une foulure au pied droit; il prescrivit au blessé trois semaines de repos.

BOUSBECQUE. — Naissances. — Adrien Breyne et Jeanne Legrand.

Décès. — Yvo Bouquant, 79 ans. — Marie Lepoutre, 28 ans. — Madeleine Venant, 14 ans.

HALLUIN

Arrestation d'un mendiant. — Les gendarmes ont arrêté, lundi matin, dans la rue de Lille, François Marsy, 44 ans, originaire de Lille, qui mendiait.

HALLUIN. — Du 27 janvier. — Décès. — Cleeve Elsa, 8 mois, cour de la Gendarmerie. — Vanvoorsberghe Appoline, 82 ans, rue de Lille. — Desnoucis Julien, 1 an, rue de la Paix. — Vanlerberghe Philomène, 3 mois, rue de la Procession.

RONCQ

Conférence avec projections. — Lundi soir avait lieu, dans la salle du Cercle, une conférence avec projections sur « Le Mouvement catholique de 1870 à nos jours ». Un grand nombre d'hommes et de jeunes gens montrèrent une fois de plus leur désir de s'instruire et de passer un moment agréable.

M. l'abbé Liesse, vicaire, dans une causerie fort simple, expliqua à son auditoire les différentes vues qui passaient sur l'écran : la guerre de 1870, ses origines, ses principales batailles ; la Commune ; les hommes illustres qui rendirent célèbre la seconde partie du dernier siècle : Ozanam, Veuillot, le cardinal Lavigerie ; les œuvres si nombreuses de charité et de piété qui firent tant de bien à la France : Conférences de Saint-Vincent de Paul, le Petites Sœurs des Pauvres, etc.; le mouvement catholique dans les missions ; le rôle social de Léon XIII.

Le conférencier tira la conclusion pratique de tout ce beau mouvement catholique en France et à l'étranger : « Si tant de dévouements, tant de bonnes volontés se sont dépensées autrefois pour la cause catholique, pourquoi désespérer aujourd'hui ? que chacun fasse son devoir et Dieu donnera la victoire. »

Jeune bristeau, lèvre fendue. — Un Bostiouis, M. Henri Vandamme, facteur en chevaux, suivait, lundi après-midi la route nationale, dans la direction d'Halluin. Vers 3 h., arrivé au hameau du Faubourg, en face de l'estaminet du « Repos », la fourche de la bicyclette se brisa et M. Henri Vandamme fut projeté en avant sur la chaussée. Il se cassa deux dents et eut la lèvre supérieure fendue. Après avoir reçu quelques soins au cabaret voisin, il put retourner chez lui à pied.

ROUBAIX. — Du 27 janvier. — Naissance. — Flore Denève, au Pied-de-Bœuf.

Décès. — Alphonse Maertens, 1 mois, rue de Boulogne. — Honoré Verhaer, 4 mois, au Faubourg.

LINSELLES

Un gaz de mauvais gré. — Un tisserand, M. Adolphe Boucherie, avenue Maurer, s'était plaint de ce qu'on avait jeté une pierre dans une de ses fenêtres.

La gendarmerie d'Halluin apprit que la pierre avait été jetée par un manœuvre de maçon, Henri D..., au gravier de Bousbecque, et lui dressa contravention.

MOUVAUX

Un Belge qui se moque des arrêtés ministériels. — Henri Camphyn, 47 ans, fut expulsé par arrêté ministériel, le 16 octobre 1902. Ce Belge croyant qu'il serait oublié était venu depuis quelques mois s'établir comme vannier à Mouvaux. Les gendarmes ont bien fini pourtant par le découvrir. Ils l'ont arrêté pour le mener à Lille où après un séjour il sera reconduit à la frontière.

MARCQ-EN-BAROEUL

Service funèbre. — Lundi matin, a été célébré, à Saint-Vincent, un service solennel pour le repos de l'âme de M. l'abbé Emile Lefebvre, vicaire de la paroisse.

L'église était décorée comme aux grands jours de deuil. Une assistance nombreuse et recueillie a voulu, par sa présence, témoigner à la famille du regretté défunt combien elle était attachée à M. le vicaire.

Dans le chœur on a remarqué M. le chanoine Dieu, supérieur du Collège, M. le chanoine Becquet, MM. les curés de Bondues, du Pont-de-Marcq, de Rouges-Barres, de Mouvaux-Sacré-Cœur ; les membres de l'ancien Conseil de fabrique au complet, de la Jeunesse Catholique et de la Société de Gymnastique avec leur drapeau crêpé de deuil.

Dans l'église on a constaté avec beaucoup d'édification la bonne tenue des enfants des écoles libres de garçons et de filles. Les différentes Associations des Mères Chrétiennes, de la Réunion Dominicale, des Enfants de Marie et de Jeanne-d'Arc avaient répondu à l'appel de M. le Curé.

En un mot, l'église était pleine de fidèles.

La maîtrise, sous l'habile direction de M. Labitte, s'est surpassée. Elle semblait dire un dernier adieu à celui qui avait été son si dévoué directeur. Aussi, par la majesté et l'ampleur de son chant, a-t-elle arraché bien des larmes à l'assistance.

Puisse cette démonstration d'attachement et de reconnaissance de toute une paroisse unie à son Curé apporter à la famille de M. le vicaire un peu de consolation dans une circonstance aussi douloureuse.

LILLE

L'énergie électrique à Lille

UN GROS PROCÈS ENTRE LA SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE LILLOISE ET LA Cie DES TRAMWAYS.

Nous avons parlé du gros procès qui intéresse au plus haut point la population lilloise, et qui est engagé entre les sociétés: La Société électrique lilloise et la Cie des Tramways.

On sait que l'affaire est venue lundi devant le Tribunal de Commerce de Lille. Me Poincaré, ancien ministre, plaide pour la Société Electrique, Me Théry père plaide pour la Cie des Tramways.

La population lilloise désire avoir l'électricité au meilleur prix et les deux adversaires prétendent l'un et l'autre que les Lillois trouveront avantage s'ils gagnent le procès.

La Société Electrique, expose Me Poincaré, a obtenu la rétrocession d'une concession faite à la Cie du Gaz de Lille et à la Cie de Wazemmes pour la fourniture de l'énergie électrique dans la ville de Lille et la pose de ses conduits à travers les voies publiques. Il fit les actes desquels résulte cette concession. Or la Cie des Tramways a obtenu du Préfet un arrêté l'autorisant à fournir aux particuliers l'énergie électrique qu'elle possède en excès.

Mais cet arrêté ne peut préjudicier aux droits certains de la Société Electrique. L'intérêt des consommateurs est d'ailleurs que la Cie des Tramways placée par la situation dans les meilleures conditions de lutte ne puisse s'arroger un monopole de fait qui lui permettra de faire les prix alors que la Société Electrique est liée par des tarifs fixés dans les actes de concession et qu'elle ne peut dépasser. Il réclame des forts dommages-intérêts pour la concurrence illicite déjà faite.

Me Théry par ses conclusions, réplique que la Société Electrique n'a point une concession mais une simple permission de voirie comme la Cie des Tramways. D'après la Cie des Tramways, l'intérêt des consommateurs est que la concurrence puisse s'exercer entre les deux sociétés.

La salle d'audience du Tribunal était absolument comble et les auditeurs semblaient suivre le procès avec le plus grand intérêt.

LESQUIN-SART

Suites mortelles d'accident. — Nous avons relaté l'accident dont fut victime, mardi dernier, un menuisier, Pierre Vanesté, 60 ans, rue de Lille, qui tomba d'une hauteur de trois mètres.

Le malheureux qui s'était fracturé le crâne est mort hier à l'hôpital Saint-Sauveur, où il avait été transporté.

LOOS

Une grève. — 80 ouvriers fileurs et raitacheurs de la fabrique Brabant et Vandier se sont mis en grève hier 27 janvier et n'ont pas repris le travail à la rentrée de l'après-midi.

Cette grève a entraîné le chômage forcé de 195 ouvriers et ouvrières qui sont occupés à la préparation et que les patrons ont dû renvoyer jusqu'à nouvel ordre.

Rien ne fait prévoir la reprise du travail dans un temps plus ou moins rapproché.

Objet trouvé. — Il a été trouvé dimanche, sur la place Billon, une montre en argent avec remontoir, estimée 15 à 20 francs. On peut la réclamer chez M. Florimond Déast, rue Neuve, 30 ou au commissariat de police.

ARMENTIÈRES
UN CONTREMAITRE
enlevé par une transmission
est blessé mortellement

Hier, vers 8 h. 1/2 du matin, au tissage Cardon, rue de Flandre, Paul Lannoo, 45 ans, contremaître, demeurant à Pont-de-Nieppe, en remettant une courroie de transmission, s'en les effets prit dans une poulie.

Enlevé de terre, il tournoya plusieurs fois autour de l'axe. Quand on put arrêter la machine, il tomba lourdement ; il avait le bras droit arraché et la cuisse fracturée.

On fit mander M. l'abbé Van der Brigghe, vicaire de Saint-Vaast, qui lui donna les derniers secours de la religion, puis on le transporta à l'hôpital.

Le malheureux est mort en route.

Voiture volée et retrouvée. — Hier vers midi, M. Lambre, charron à Verlinghem, se trouvait à Lambersart avec un magnifique break.

Tandis que le charron était entré dans une maison, le véhicule excita les convoitises d'un manœuvre de maçon, Louis Fourneux, 40 ans, rue de Lomme.

Quand le charron sortit, sa voiture avait disparu. Les gendarmes de tous les environs furent prévenus et, à 3 heures, deux d'Armentières arrêtaient au passage à niveau de la rue du Faubourg-de-Lille, le break et son conducteur.

Fourneux prétendit qu'ayant trouvé l'attelage sans maître du côté de Lompret, l'idée lui était venu de s'en servir pour faire une promenade. Ça n'a pas pris. Fourneux a été mis au violon et le cheval en fourrière.

NOUVELLE COLLECTION A 1 fr.

Les Prétendants de Claudette.
La Grande Amie.
La Brisure.
L'Empire.
Restez chez vous.
Après l'Option.

L'ex. broché, 1 fr. — Franco, 1 fr. 15
L'ex. relié, 1 fr. 50. — Franco, 1 fr. 75

En vente à la Librairie de la Croix du Nord
1, rue des Sept-Agnelles (Grand'Place)
— LILLE —

DOUAI
100.000 kilos d'huile
EN FLAMMES

Un violent incendie s'est déclaré lundi matin à l'Huilerie Gagny, et a pris très rapidement des proportions considérables.

Les bâtiments se trouvent sur la rive gauche du canal, près de l'usine de la traction électrique des péniches et non loin d'une série de petites maisons.

Au centre l'épurateur renferme quatorze cuves contenant environ cent mille kilogs d'huile épurée. Près de là sont des magasins bondés de sacs de tourteaux, les bureaux et la salle des machines.

Le tout est entouré d'un mur en brique.

L'ALARME

C'est dans l'épurateur — qui mesure à peu près quinze mètres sur vingt en superficie, — que le feu s'est déclaré à six heures du matin. Le personnel organisa les premiers secours, mais, en un instant, les quatorze cuves d'huile étaient en flammes.

On alla chercher du secours auprès des usines voisines et la contremaître faisait prévenir la mairie. Mais par suite d'un malentendu ou d'une négligence, ce n'est qu'à 7 heures 50 que l'Hôtel-de-Ville fut prévenu.

L'alarme fut sonnée et les pompiers, aussi rapidement que le permet l'organisation du service, arrivèrent à l'usine Gagny. Ils ont déployé un zèle, comme toujours, digne de tous les éloges et il n'y a qu'à les féliciter avec leurs chefs qui dirigeaient la manœuvre.

ON COMBAT LE FEU

Cette manœuvre n'a bientôt plus eu pour but que de protéger les bâtiments voisins.

On s'imagine quel énorme brûlot faisaient ces quatorze récipients gigantesques où l'huile brûlait.

Les flammes, qui s'élevaient à une grande hauteur, étaient couronnées d'un énorme panache de fumée noire, que le vent poussait vers Dorignies. Le ciel était obscurci.

Des flammèches voltigeaient menaçant les bâtiments voisins.

Bientôt le pignon du bâtiment s'abattit. Un peu plus tard un deuxième pan de mur s'écroulait. Personne heureusement ne fut atteint.

Mais par la brèche ainsi faite, on pouvait voir l'huile enflammée tomber dans une cave creusée au-dessous de l'épurateur et dans laquelle se trouvaient des toiles, des sortes de sacs, servant à filtrer l'huile. Ces toiles s'enflammèrent et le foyer de l'incendie redoubla d'intensité.

Il devenait inutile d'arroser ce bâtiment. Il fallait protéger ceux qui s'élevaient à côté.

Vers midi, le feu commençait à se calmer.

Il faut se féliciter qu'on ait à enregistrer que des dégâts purement matériels.

LES PERTES

Les pertes sont évaluées à un peu plus de 70.000 francs.

Il faut, en effet, compter 60.000 francs environ pour les 100.000 kilogs d'huile brûlée ; le bâtiment valait à peu près 8000 francs et il faut ajouter une somme de 3000 francs pour le matériel.

Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué la présence de MM. Montigny, sous-préfet ; Bertin, maire de Douai ; Le Glay, conseiller général ; Dissard, procureur de la République ; Gardair, substitut ; Voisin, colonel du 15e d'artillerie ; Wallut, lieutenant-colonel du 27e d'artillerie ; Ducroquet, capitaine de gendarmerie ; Desfontaines, président de l'Union Commerciale ; Saintou, commissaire de police ; Leloup, inspecteur des Chemins de fer du Nord, etc..., ainsi que les officiers d'artillerie et d'infanterie dont les soldats ont assuré le service d'ordre.

FEMAIN

AUDACIEUX CAMBRIOLAGE
au presbytère

DES VOLEURS ENLÈVENT LE COFFRE-FORT, QU'ILS TRANSPORTENT DANS LES CHAMPS. — AU MOMENT OU ILS ALLAIENT LE DÉFONCER, ILS SONT MIS EN FUITE PAR LE SUISSE.

Dimanche, vers quatre heures, après les vêpres, M. Bricout, curé de Femain, était appelé près d'un malade habitant à l'extrémité du village ; il le quitta vers cinq heures pour se rendre ensuite à l'église, chanter le salut.

De cet côté, la cour de M. le Curé était close, entre quatre heures et demie et cinq heures, préparer les locaux du patronage, puis se rendait au salut.

En sortant de l'église, M. le Curé allait ouvrir le patronage, pendant que Mlle Bricout rentrait au presbytère.

A peine cette dernière avait-elle franchi la porte qu'elle constata avec surprise que la chambre à coucher de M. le Curé, située à l'extrémité du bâtiment, était éclairée ; le fait était tout à fait anormal, elle approcha, regarda de l'extérieur par la fenêtre et constata que les tiroirs des meubles étaient ouverts, les papiers jetés à terre ; une bougie brûlait, posée sur une chaise ; enfin, le coffre-fort avait disparu.

M. le Curé, averti, accouru, et rencontra le suisse, M. Arthur Danglot, qui venait l'aider dans la surveillance du patronage, M. le vicaire étant en congé ; ils commencèrent les recherches.

Près du mur de clôture du jardin donnant sur la campagne, ils entendent des coups de masse, donnés, à une certaine distance, sur une caisse métallique. M. Danglot escalade la muraille et court dans la direction où se produit le bruit, pendant que M. le Curé retourne au patronage ; puis, accompagné des membres de la Jeunesse Catholique, part à travers les champs détrempés.

Cependant M. Danglot aperçoit bientôt trois individus ; aussitôt il crie : « A moi ! suivez-moi ! nous les tenons ! » les voleurs, craignant d'être atteints, filent à toutes jambes ; deux traversent la voie ferrée, le troisième est poursuivi par M. Danglot jusqu'au lieu dit « La Bosse » ; où il est perdu de vue.

Le coffre-fort, pesant deux cents kilos, avait été certainement abandonné. On commença des recherches dans les champs et, bientôt, grâce aux réflecteurs prêtés par le mécanicien de la pompe à vapeur du chemin de fer, on retrouva, à cent cinquante mètres du mur du jardin du presbytère, le coffre, qui fut remporté au presbytère. La garniture en fonte était enlevée sur une vingtaine de centimètres et la tôle broyée, mais la serrure avait résisté.

Toutes les armoires du presbytère ont été fouillées, mais les cambrioleurs ont dédaigné plusieurs objets de valeur, concentrant leurs efforts sur le meuble qui pouvait contenir de l'argent.

Le garde Lesur a fait une enquête, qu'ont continuée, lundi, les gendarmes, recueillant des indices qui, on l'espère, mettront sur les traces des bandits.

M. Talane, mécanicien de la pompe à vapeur du chemin de fer, a aperçu les trois individus qui fuyaient, mais ne put les arrêter.

Ajoutons que, pendant que les voleurs opéraient dans le presbytère, M. Bricout père, respectable vieillard de 90 ans, se trouvait dans la cuisine ; étant assez sourd, il n'a rien entendu